

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE  
CHEMERE**  
(Département de la Mayenne)  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL du 07 JANVIER  
2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le 07 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 janvier 2025

*Etaient présents : Marie MANDELLI, Aymeric DELHOMMEAU, Lionel RABU, Laurys DALIGAULT, Philippe BRIARD, Marthe CHRETIEN, Noëlla MASSEROT, Franck LEGEAY, Amanda FITZPATRICK, Freddy GUITTER (arrivé 20h08)*

*Absent : Hervé BOUCHET*

*Absente excusée : Carine COLLET*

*Noëlla MASSEROT a été élue secrétaire.*

**MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE : SARL PLAINE ETUDE**  
**Aménagement du Centre Bourg – Tranche 3**

Vu la délibération 2016-01 du 11 janvier 2016 désignant après publication et mise en concurrence le bureau PLAINE ETUDE (Laval) pour une mission en tranche ferme sur l'aménagement de la traversée du bourg et des missions en tranches conditionnelles sur la place de l'église et la rue d'Alsace,

Vu les travaux réalisés sur les entrées et sorties de bourg sur des tranches 1 et 2 de travaux,

Vu l'aménagement restant à réaliser sur la partie centrale de la traversée du bourg et le projet d'aménagement sur la place de l'église,

Vu le mémoire technique présenté, la nécessaire continuité dans la tranche des travaux entre l'entrée et la sortie,

Vu la proposition réactualisée de PLAINE ETUDE pour cette tranche de travaux, sur une base de travaux estimée à 300 000 € HT, avec un taux de rémunération de 9%, soit un forfait ferme de 27 000 € HT,

Vu la proposition faite selon la décomposition suivante :

- Esquisse (15%) :

1 réunion de démarrage + 1 réunion de présentation + 1 réunion en conseil municipal,

- Avant-Projet (APS + APD) (35%) :

2 réunions de travail + 1 réunion de présentation + 1 réunion publique,

- Projet (15%) :

1 réunion de présentation du Dossier de Consultation des Entreprises,

- ACT (5%) :

1 réunion de présentation pour décryptage du rapport d'analyse des offres,

- DET suivi de chantier (25%) :

1 réunion par semaine + compte-rendu + gestion facturation et administratif,

- AOR réception des travaux (5%) :

2 réunions + compte-rendu + gestion administrative,

Et les prestations prévues :

- L'élaboration de la notice technique nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention,
- L'élaboration des plans de gestion, domanialité et entretien demandés par le Conseil départemental (aux abords de la rue Neuve),
- Réunion Conseil Municipal.

Prestations non prévues :

- Réunion Publique avec préparation support : 350.00 € (HT)
- Esquisse : 4 050.00 € (HT)
- Avant-projet : 7 560.00 € (HT)
- Révision provisoire 1 sur FC24667 : 741.52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

➤ **ACCEPTÉ** la note d'honoraires de Sarl PLAINE ETUDE pour un montant de **12 701.52 € HT** soit

**15 241.82 € TTC** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision

### **CONVENTION CAF – MAISON COMMUNE**

Madame la Maire informe les élus que la Commission d'Action Sociale, après en avoir délibéré lors de sa séance du 17/06/2024, a décidé de nous accorder une subvention d'aide à l'investissement d'un montant de **80 890.00 €**, destinée à financer la rénovation de la Maison commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

➤ **ACCEPTÉ** la convention d'aide financière à l'investissement et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## OURAL ARCHITECTES « MAISON COMMUNE »

Madame Marthe CHRETIEN présente 1 devis de OURAL ARCHITECTE concernant la réhabilitation de la Maison commune.

- Le devis se monte à **15 600.00 € HT** soit **18 720.00 € TTC** (hors assurance & frais)

Cette proposition se divise en quatre postes :

**1. Maison communale : reprise du dossier**

Ce premier poste concerne exclusivement la maison commune. Ils devront relire en détail le dossier, tant sur le plan technique qu'économique. Avant le démarrage de leur mission sur le chantier, il sera également nécessaire de dresser un constat d'état des lieux pour acter les événements passés. Ce montant est donc spécifique et unique à ce projet.

**2. Accompagnement annuel forfaitaire auprès de la commune**

Comme évoqué lors d'un entretien téléphonique, il est difficile pour nous comme pour eux d'estimer précisément les coûts et délais de ce chantier, et donc leur rémunération. Ils nous proposent ainsi une rémunération forfaitaire basée sur une demi-journée par semaine (hors périodes de congés). Cette estimation leur semble adaptée aux besoins variés de la mairie.

Certaines phases du chantier, comme le séchage du chaux-chanvre ou les finitions de peinture, ne nécessiteront pas leur présence constante. De plus, ils ont noté que la maîtrise d'ouvrage dispose d'une bonne connaissance technique de son dossier. Leur mission visera donc à compléter et renforcer nos compétences tout en valorisant les actions déjà entreprises par la mairie.

Par ailleurs, le temps non consacré directement au chantier pourra être utilisé pour d'autres missions, comme l'accompagnement dans les demandes de subventions ou l'analyse d'autres projets en cours. Cette approche leur permet de nous fournir un montant forfaitaire clair, facilement budgétisable et renouvelable chaque année, avec une flexibilité pour ajuster les modalités si nécessaire.

**3. Analyse du budget de la mairie**

Ils nous proposent une réunion annuelle, suite à l'établissement de notre budget, afin d'analyser les options possibles en fonction de nos contraintes financières : quels travaux sont envisageables, à quelle vitesse, sur quels ouvrages ?

**4. Assurances et frais**

Les coûts d'assurance, calculés par leur assureur en fonction du montant des travaux suivis, étant inconnus à ce stade, ils nous proposent de les dissocier de leur rémunération. En phase de chantier, ces primes sont élevées pour l'architecte, tandis qu'elles restent faibles en phase d'études. Cette distinction leur semble cohérente avec l'accompagnement qu'il, nous proposent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **ACCEPTÉ** le devis de OURAL ARCHITECTES et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

↪ 9 voix **POUR**

↪ 1 voix **CONTRE**

### Prochaine date

Prochain Conseil Municipal : Mardi 11 février 2025 à 20H

La séance est levée à 20h40